

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 14 novembre 2005 à 20h15

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Pierre SUTTER, François TCHERAZ, **Nicolas TERRIER** (président), Jean-Philippe de TOLEDO et Maurice TURRETTINI.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal : Mme Viviane de WITT

* * *

M. le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées. Il annonce que M. SUTTER devra quitter la séance à 22h00.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2005

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : nous avons deux procédures judiciaires en cours. L'une des deux est terminée : le Tribunal administratif a rejeté le recours du GROUP8, concernant l'affaire de la Maison Bianchi. Le GROUP8 a la possibilité de recourir au Tribunal fédéral. Ce recours n'aurait pas d'effet suspensif.

- M. RINALDI : je suis favorable à ce que nous signifions au GROUP8 que nous pourrions revendiquer des arriérés de loyers, car le recours a retardé les travaux, mais que nous nous contenterons du fait qu'ils paient les frais.
- Mme le Maire : nous sommes plus élégants que cela à la mairie de Vandœuvres... Pour information, le Tribunal a relevé que les AIMP n'étaient pas applicables et que la loi sur les marchés intérieurs l'était seulement partiellement, dans la mesure où le seul argument que l'on aurait pu nous opposer, à savoir une ségrégation régionale, n'a pas été retenu contre nous. Le délai de recours échoit dans 30 jours (nous avons reçu l'arrêt du Tribunal aujourd'hui).
- M. le président : nous pourrions suggérer à notre avocat d'écrire au GROUP8 pour lui dire que s'il renonce à recourir, nous renoncerons à réclamer des dommages-intérêts.
- Cette proposition est acceptée sans opposition.
- Mme le Maire : Mme LOSDYCK-BABEL a accepté de succéder à M. BOSSET, suite à son déménagement hors de la commune. Elle a déjà été conseillère municipale à Lancy.
- M. BOSSET : je ne suis pas à un mois près. La fin de l'année ou fin janvier 2006 me conviennent.
- Mme le Maire : Mme LOSDYCK-BABEL aimerait que cela ne soit pas avant fin janvier.
- Mme le Maire : notre employé et sapeur-pompier Samuel CASTELLA est bien atteint dans sa santé. Il est actuellement aux soins intensifs.

3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

Communications du bureau

Néant

Comptes-rendus des commissions

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

a) Aide sociale et humanitaire, coopération au développement

(Rapporteur : Mme GAMPERT)

La commission s'est réunie les 3 et 31 octobre 2005.

Séance du 3 octobre 2005

- L'Université d'Eté des Droits de l'homme s'est vue refuser la subvention cantonale 2005 car le directeur de cette association s'avère être membre de l'Opus Dei. Conjointement à cette information, M. FOËX a reçu une lettre d'étudiants se plaignant de la mauvaise formation suivie. Face à ces deux informations, M. FOËX a posé la question de la pertinence d'une subvention communale pour 2006. La commission a décidé de mettre en suspens ce dossier et M. FOËX étudiera de plus près le fonctionnement de cette association.
- M. FOËX a fait un rapport de son voyage au Burkina Faso et au Mali avec les représentants de l'ARVAN, ainsi que MM. Jacques FOËX et Roger MEYLAN, conseiller administratif de Cologny.
- Aide humanitaire : la commission propose au conseil municipal l'attribution des subventions suivantes : Association Sigi Te Mògò Sòn (Mali) : Fr. 3'000.- ; Association

Krousar Thmey (Cambodge) : Fr. 4'000.- ; Association Vivamos Mejor (Brésil) : Fr. 5'000.- ; Association Nordeste (Brésil) : Fr. 6'000.-, soit un total de Fr. 18'000.-.

- La commission a accepté de recevoir Mme PELLEGRINI, de l'Association SidEcole, et a proposé la date du lundi 31 octobre 2005 pour cette audition.
- La présidente de la commission a rappelé que la commission Culture avait proposé de subventionner le projet « métissage Mongolie », par le Collectif des mondes contraires, pour un montant total de Fr. 8'000.-, suite à l'audition de ce projet par Mme Julie BEAUVAIS, en juin 2005.
- Un cas d'aide sociale à Vandœuvres a été discuté.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

Séance du 31 octobre 2005

- Université d'Été des Droits de l'Homme : M. FOËX a confirmé qu'il avait versé, comme promis, la somme due de Fr. 5'000.- correspondant à la subvention d'un étudiant à la session d'été 2005. Cependant, la commission a décidé de se renseigner sur cette institution avant de décider de continuer à la subventionner (voir ci-dessus).
- Aide humanitaire : la commission propose au conseil municipal l'attribution des subventions suivantes : Association AssKam - Kamathipura (Inde) : Fr. 4'000.- ; ARVAN, pour un projet de reboisement au Burkina Faso : Fr. 8'000.-.
- La commission a reçu Mmes Christine PELLIGRINI et Anita BELLI, de l'Association SidEcole, qui développe des projets d'aide à la scolarisation en Ouganda et en Zambie. Elle propose l'octroi d'une subvention de Fr. 5'000.- à cette Association.
- Il reste Fr. 3'000.- au budget pour l'aide humanitaire. L'aide sociale est gérée directement par M. FOËX qui fait rapport à la commission.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

b) Culture, manifestations communales, Aînés

(Rapporteur : Mme GAMPERT)

La commission s'est réunie le 10 octobre 2005.

- La commission a reçu M. Gilles CHAMOIX, administrateur de Communes-Ecole.
- Fête des artistes et artisans de Vandœuvres : Mme la présidente a rappelé que l'exposition aurait lieu les 1 et 2 avril 2006, à la salle de gymnastique. Mme d'HESPEL a proposé un intermède musical avec des jeunes musiciens de Vandœuvres qui disposent d'un local dans les abris de la protection civile pour leurs répétitions. Elle a entamé des pourparlers avec Sébastien AMMANN qui serait d'accord de jouer avec deux de ses camarades.
- Marché de Noël : il aura lieu le 26 novembre sur la place du village, de 10h00 à 18h00.
- Théâtre d'été dans le parc de la mairie : une réunion du comité d'organisation a eu lieu le 12 octobre.
- Repas des Aînés de janvier 2006 : trois animations ont été proposées. Celle qui a été retenue est un petit concert d'instruments à cordes, donné par les cinq enfants, virtuoses, de Mme Jacot, locataire à titre précaire de la maison Bianchi jusqu'au mois de décembre.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE poursuit le rapport de la commission : des propositions ont été faites pour les sorties des Aînés de printemps et d'automne 2006. Elles auront lieu les 14 juin (à confirmer) et 4 octobre.

- Suite à l'audition de M. CHAMOUX, la commission s'est prononcée pour une subvention à Communes-Ecole. M. CHAMOUX avait relevé que Vandœuvres était la commune la moins représentée dans cette association.
- Des subventions ont été attribuées aux Dames paysannes de Vandœuvres et à Théâtrochamp, auquel certains enfants de la commune participent.
- Un débat a eu lieu car nous avons oublié de mettre un point « budget » à l'ordre du jour de la séance. Nous avons discuté de la manière d'attribuer le montant global de Fr. 60'000.- figurant à la rubrique « Subventions aux institutions privées ». Compte tenu de la moins bonne situation financière de la commune, certains commissaires se sont demandés s'il n'était pas préférable de suspendre le spectacle de l'année prochaine. A la suite de ce débat, la majorité des commissaires présents s'est prononcée en faveur de l'abandon de ce spectacle. Je suis pour ma part favorable à son maintien. Nous en sommes au stade de l'envoi des dossiers aux sponsors ou mécènes potentiels.
- La commission a débattu de l'adhésion de la commune à la Conférence culturelle genevoise. Je ne pense pas qu'elle ait intérêt à participer à ce projet mammoth, car les communes sont toujours minorisées et devraient toujours obtenir l'aval de la Ville et du canton pour leurs projets. La commission était d'accord que nous nous retirions de ce projet.
- M. le président : nous devons décider de la poursuite ou non du projet de spectacle. Nous avons déjà mis de côté Fr. 100'000.- dans le fonds culturel, nous comptons sur environ Fr. 45'000.- de recettes, sponsoring, mécénat, etc. et nous avons inscrit un montant de Fr. 50'000.- au budget 2006.
- M. RINALDI : je ne suis pas sûr qu'il faille débattre de ce sujet maintenant. Il serait préférable de le faire en étudiant le budget, lorsque nous discuterons des économies que nous voulons réaliser. Je souhaiterais rajouter, par rapport à ce qui figure dans le procès-verbal de la séance de commission, le fait que nous avons été plusieurs à relever que le débat qui avait suivi la suppression de l'attribution (mentions en bas de page) des subventions dans le budget, l'an dernier, devait faire l'objet d'une réflexion qui n'a pas eu lieu. Nous avons regretté le fait que cette réflexion ait été enterrée et n'ait pas été prévue à l'ordre du jour de la séance de commission. Cela s'est reflété dans les débats qui ont suivi et j'en ai fait le reproche à la présidente.
- Mme CHRISTE : êtes-vous sûrs que les dépenses relatives au spectacle ne vont pas dépasser Fr. 145'000.- ? Avez-vous prévu une marge ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : oui, nous avons prévu une marge de Fr. 10'000.-. Nous allons faire le maximum pour tenir le budget et, cette fois, c'est nous qui le dirigeons.
- M. de TOLEDO : je propose que nous débattions du spectacle maintenant et non au moment de la discussion sur le budget car il s'agit d'une discussion politique sur l'opportunité de réaliser ou non ce spectacle en 2006 et car il n'y a pas de problème financier majeur à ce sujet.
- M. IMHOOS : c'est totalement faux. Dans les deux commissions (Financière et Culture), la question n'était pas de savoir si nous avons envie de mettre sur pied ce spectacle, nous en avons tous envie, mais de savoir, dans le cadre des économies à réaliser, s'il n'était pas opportun de débattre des subventions pour la culture. Nous avons discuté des différentes options en la matière, mais la présidente ne nous a pas donné la possibilité de conclure ce débat. Il y a donc un problème de politique culturelle, dans le cadre des options susmentionnées, et un problème d'économies, dans le cadre de la commission Financière, relativement à la tenue de ce spectacle en 2006, en fonction de l'avenir financier de la commune. Ne tenons pas un débat de politique culturelle maintenant (nous le reprendrons

peut-être ultérieurement), et débattons des questions financières dans le cadre de l'examen du budget.

- Mme le Maire : il ne s'agit pas d'un débat sur la politique culturelle de la commune. La question est de savoir si vous voulez ou non un spectacle en 2006. Il était de mon devoir de prévoir un budget plus serré que les années précédentes, mais nous devons continuer à faire vivre cette commune normalement. Il ne faut pas prendre le spectacle comme bouc émissaire des restrictions. La situation financière n'est pas gravissime, même si les comptes 2004 étaient mauvais et que l'État nous annonce une valeur du centime moins bonne pour 2006. Beaucoup de travaux ayant été réalisés en 2005, certaines provisions ne sont plus nécessaires. Le budget est donc un peu serré, mais il permet à la commune de fonctionner normalement. À vous de savoir si vous voulez maintenir le spectacle. L'exécutif y est favorable. Vous vous plaignez du fait qu'il n'y a pas de politique culturelle. C'est vrai, la commission ne s'est pas réunie pour en débattre et l'adjointe en charge du dicastère ne sait toujours pas, alors qu'on approche de la fin de l'année, comment utiliser cet argent, puisque vous avez décidé de supprimer les mentions de bas de page qui définissaient l'attribution de certaines subventions. La seule décision claire avait été d'organiser ce spectacle et maintenant, sous prétexte qu'il n'y a pas de bonnes rentrées fiscales en vue, vous ne voulez plus aller de l'avant.
- M. STALDER : c'est le dépassement qui nous gêne. Pourquoi dépasse-t-on les Fr. 100'000.- dont nous disposons.
- Mme le Maire : ce n'est pas un dépassement, vous avez toujours été d'accord que le spectacle coûte plus que les Fr. 100'000.- disponibles dans le fonds culturel. Nous avons réduit le budget de plus de Fr. 50'000.- par rapport au dernier spectacle.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : si l'on veut un projet qui tient la route, c'est le prix à mettre. Il n'est pas possible d'organiser un spectacle de 15 jours pour Fr. 100'000.-.
- **Vote :**
- **Par 10 voix pour et 4 voix contre, il est décidé de débattre de ce sujet tout de suite et non lors de l'examen du budget.**
- Mme CHRISTE : juste une correction : nous n'avons pas supprimé les mentions de bas de page pour avoir une mainmise sur l'attribution des subventions, mais pour éviter le saupoudrage qui était pratiqué. Or, nous avons réalisé que nous ne pouvions pas l'éviter. Nous avons voulu avoir un grand projet et la discussion s'est ensuite arrêtée là, car la commission ne s'est plus réunie pour en discuter.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : en supprimant ces mentions pieds de page, vous vouliez pouvoir gérer ce montant de Fr. 60'000.- comme vous l'entendiez.
- M. RINALDI : la discussion s'est tenue en commission dans le contexte de l'ensemble des économies à réaliser. Nous n'avons pas dit que nous ne voulions plus de ce spectacle, mais nous avons relevé que nous devons faire économies. Je demande donc à l'exécutif dans quels secteurs nous devons en faire.
- M. le président : Fr. 700'000.- d'économies ont déjà été prévues dans le budget 2006 par rapport à celui de cette année. Ce n'est pas une question de Fr. 50'000.-, nous avons les moyens de faire ce spectacle.
- Mme le Maire : si j'avais estimé, en préparant le budget, que ce spectacle n'était pas possible pour des raisons financières, j'aurais retiré la somme concernée. Je vous donnerai la liste des économies que j'ai réalisées en préparant le budget lors de son examen tout à l'heure.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : Mme le Maire a donné ces explications en commission Financière.

- M. de TOLEDO : ce débat a déjà eu lieu en commission Financière et les commissaires se sont prononcés par 7 voix favorables, 4 voix défavorables et une abstention pour le maintien de la subvention de Fr. 50'000.- au fonds culturel. Le prix n'est pas un obstacle. Ce qui peut l'être c'est que vous n'en voulez pas.
- M. STALDER : il ne faut pas que ce débat refasse surface dans deux ans, avec des dépassements. Restons-en à un montant de Fr. 100'000.-.
- M. TURRETTINI : nous avons bien compris que l'exécutif a fait des efforts. Le budget du spectacle a passé Fr. 200'000.- en 2004 à Fr. 150'000.- pour celui de l'année prochaine. Je vois mal que nous abandonnions le projet maintenant. Des artistes ont été engagés et un comité, bénévole, a commencé à travailler.
- Mme le Maire : il n'y a pas de dépassement. Les Fr. 50'000.- font partie du budget. Vous aviez voté un dépassement la dernière fois, mais ceci n'en est pas un. Vous aviez connaissance des comptes quand vous avez décidé d'aller de l'avant.
- M. STALDER : alors augmentons la subvention au fonds culturel.
- M. BURRUS : si nous avons un poste « spectacle » à Fr. 150'000.- et que nous budgétisons Fr. 50'000.-, alors nous pouvons décider de faire un spectacle tous les trois ans.
- Mme CHRISTE : il y a Fr. 60'000.- de plus dans la délibération pour les routes.
- Mme le Maire : cela n'a rien à voir, c'est de l'investissement.
- **Vote :**
Qui est favorable au maintien du spectacle en 2006 ?
10 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions.

- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

c) École, sports et loisirs

(Rapporteur : Mme CHRISTE)

La commission s'est réunie le 12 octobre 2005.

- Yves AVVEENTI, responsable d'école, nous a présenté une nouvelle enseignante, Mme Silvia NICOLET, qui remplace de manière régulière Claudine GOLAY, et aide également les enfants en difficulté scolaire.
- Mme l'adjointe a été félicitée quant à l'organisation de l'accueil des petits musiciens colombiens, dont les concerts ont recueilli un vif succès.
- La question du jour des promotions a encore une fois été abordée, avec une proposition du corps enseignant de l'avancer au vendredi soir, comme dans plusieurs communes environnantes. À voir !
- Dans la série des bonnes nouvelles, les problèmes de respect à l'école semblent s'être résolus d'eux-mêmes, par la suppression du carré VIP, ainsi qu'une meilleure entente avec les 6P de cette volée.
- Les promotions, de l'avis de tous, se sont bien déroulées cette année. Merci une fois encore à Mme GOURDOU-LABOURDETTE pour l'excellente qualité de la sonorisation de la salle communale.
- Une proposition de M. le président nous a interpellés : pourquoi ne pas servir les autorités à table, comme il est fait pour le corps enseignant, les musiciens et autres scouts et forains ?

- L'Escalade, cette année, se déroulera le vendredi 9 décembre, sans thème de costumes, mais avec l'organisation habituelle. Une réunion préparatoire a été fixée au lundi 28 novembre avec les personnes concernées.
- Concernant le club house du tennis, le conteneur n'étant plus étanche, il sera remplacé par un autre de plus petite dimension avec une installation électrique en adéquation. Coût : Fr. 20'000.- déjà préavisé positivement en commission Financière.
- Pour le GIAP, la contribution de la commune passe cette année de Fr. 64'000,- à Fr. 75'000.-.
- Les cuisines scolaires Sel et Poivre ont, elles aussi, besoin d'aide cette année pour régler leurs problèmes de liquidités. La commune avancera Fr. 5'000.- sur le budget de l'an prochain.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : concernant les promotions, il est exclu de passer du samedi au vendredi l'année prochaine, car les carrousels et autres manèges ont déjà été réservés. Il faudrait en discuter en commission, pour dans deux ans.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

d) Sécurité routière, voirie, canalisations

(Rapporteur : Mme CHRISTE)

La commission s'est réunie le 26 octobre 2005.

- Nous avons suivi en commission l'évolution de la traversée du village, soit une route rétrécie à 6,50 m du parking de la mairie jusqu'au giratoire des Hauts-Crêts, avec une exception au carrefour des Hauts-Crêts qui sera à 7,72 m de largeur avec un îlot franchissable.
- Un trottoir élargi sur la route de Vandœuvres, entre le giratoire des Hauts-Crêts et le chemin des Peutets et abaissé au chemin des Peutets pour donner une impression de zone piétonne.
- Le giratoire du centre du village passe de 15 à 18 m de diamètre. Avec un bémol, selon la commission : la synchro voudrait supprimer la berne centrale route de Choulex, pour des questions de sécurité, ce que la commission récuse. Mme le Maire a envoyé un courrier dans ce sens à la synchro.
- La mise en place d'un réverbère au centre du giratoire pour bien marquer la giration a été agréé par la commission.
- Vous n'êtes pas sans avoir remarqué la suppression du giratoire de l'école et son remplacement par un stop. Un passage piétons a été demandé au début de la route de Meinier.
- M. Th. PRADERVAND : nous avons prévu une « oreille » devant la menuiserie ERBEIA et à cause du stop et des courbes camions, ce n'est plus possible.
- Mme le Maire : si, c'est possible, mais elle ne peut être prévue que sans potelet et légèrement surélevée, ce qui la rend moins efficace.
- Mme d'HESPEL : je ne vois pas l'intérêt de cette « oreille ». Le gendarme couché fait déjà ralentir les véhicules.
- Mme le Maire : elle est prévue depuis des mois, ne revenons pas dessus maintenant.
- M. Th. PRADERVAND : nous allons discuter de la réfection de la route de Pressy plus tard. Cette « oreille » a sa raison d'être.
- M. TURRETTINI : ne supprimons pas les mesures avec lesquelles tout le monde est d'accord.

- Mme CHRISTE poursuit son rapport : bonne nouvelle, tous les travaux sont pris en charge par le DAEL.
- En ce qui concerne la mise en zone 30 km/h du reste de la commune, il reste deux zones à mettre en place et j'ai une correction à apporter au procès-verbal : c'est la zone 3, soit Peutets, Rossignol, Cocuaz, Sapinière, Pré-Moineau, Troupe, Tattes-Fontaines, Blanche, qui sera la prochaine à être transformée, la zone 1 ayant déjà été réalisée pendant les séparatifs de la Blonde, et la zone 2 nécessitant encore des travaux de séparatifs et de pavage.
- Pour la mise en séparatif du chemin des Buclines, effectuée par la commune de Chêne-Bougeries et sur son territoire, le coût des travaux, par ailleurs obligatoire, a déjà été préavisé favorablement par les commissions Financière et Sécurité routière.
- Sur la route de Vandœuvres, les SIG ont entrepris des travaux de transport de l'eau, travaux qui dureront jusqu'à la fin de l'année.
- Quant à la réfection de la route de Pressy, les commissions Sécurité routière et Financière ont préavisé favorablement le devis de l'entreprise SIMOND, soit la remise en état de la chaussée qui s'affaisse et la pose d'un revêtement bitumé avec pavés en bordure, dont vous avez le détail dans le procès-verbal. Les travaux ont été devisés à Fr. 418'441,35. Entre-temps, une augmentation du montant du devis nous a été communiquée.
- M. Th. PRADERVAND : nous avons en effet reçu un nouveau plan financier pour la variante 3, que nous avons retenue : aux Fr. 388'886.- devisés le 3 juin 2005 s'ajoutent des hausses estimées sur travaux annexes de Fr. 4'620.- et sur enrobés bitumineux de Fr. 18'800.-, ainsi qu'une plus-value revêtement spécial phono-absorbant de Fr. 15'625, soit un total de Fr. 427'931 HT et de Fr. 460'453.- TTC. À cela s'ajoute également une plus-value de Fr. 16'500.- TTC pour la réfection du seuil de la route de Pressy. Le montant total à prendre en considération s'élève donc à Fr. 476'953.- TTC.
- M. STALDER : je m'étonne que nous posions un tel revêtement sur une route communale.
- M. Th. PRADERVAND : d'ici 2018 toutes les routes communales devront être recouvertes de revêtements phono-absorbants.
- Mme le Maire : je précise que nous avons reçu l'offre de l'entreprise au mois de juin. Depuis, les prix du pétrole ont beaucoup augmenté, ce qui a une forte incidence sur le prix des revêtements bitumineux. J'ai rencontré le directeur de l'entreprise et lui ai demandé si nous ne devrions pas prévoir un revêtement phono-absorbant, pour le bien-être des riverains. La différence de coût entre les deux types de revêtements est d'environ Fr. 2,50 par m². Les autres augmentations sont dues à l'écoulement du temps entre l'établissement du devis et le moment où auront lieu les travaux. Nous avons en outre prévu la réfection de deux tronçons distincts sur cette route, mais pas celle du seuil, que nous avons rajouté lors de mon entretien avec le directeur de l'entreprise. Je lui ai en outre demandé quelle somme pourrait être déduite du devis si nous renoncions au deuxième tronçon, d'où tous ces chiffres, tardifs, mais que je préférerais vous montrer avant le vote sur la délibération.
- M. SUTTER : avez-vous demandé d'autres devis ?
- Mme le Maire : oui, nous en avons d'autres, qui étaient plus chers.
- M. le président : nous reviendrons à cette question au stade des délibérations, vu que le crédit d'engagement pour la réfection de la route de Pressy fait l'objet d'un projet de délibération.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : il y a une petite rectification à faire en page 3, point 5, du procès-verbal : il faut lire route de Pressy et non route de Meinier.
- Mme CHRISTE : dernier point abordé en commission : la proposition de remplacer les tables de ping-pong par une rampe de skateboard, suite à la plainte de Monsieur et Madame CARUGATI.

- M. Th. PRADERVAND : Monsieur et Madame CARUGATI nous ont en effet envoyé un courrier concernant les nuisances provoquées par les enfants faisant de la planche à roulettes sur le mail piétonnier, devant leurs fenêtres. La commission en a discuté et il a été proposé de supprimer les tables de ping-pong se trouvant près de la déchetterie et de les remplacer par une rampe de skateboard.
 - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : lors de l'avant-dernière législature, nous avons eu une demande pour des rampes de skateboard. Nous nous étions renseignés et avons réalisé que toutes les communes qui en avaient se plaignaient du bruit que cela faisait. Il ne faudrait en outre pas inciter les enfants à venir jouer près de la rampe d'accès aux locaux de la protection civile.
 - Mme le Maire : ce débat doit avoir lieu en commission et non en plénum. Par ailleurs, je m'étais demandé s'il ne fallait pas en discuter dans une autre commission (École, par exemple) que celle des routes.
 - M. de TOLEDO : je me réjouis du fait que le DAEL paie les travaux relatifs à l'aménagement du centre du village. Les référendaires ont-ils été informés du projet et sont-ils d'accord ?
 - Mme le Maire : bien sûr. J'ai reçu M. F. ERBEIA trois fois dont une avec M. GARDIOL. Ils sont tout à fait d'accord avec ce projet mais ont simplement demandé que nous nous adressions au DAEL pour que nous rabotions un peu la bande herbeuse située devant le mur de la propriété ORTIZ et déplaçons légèrement l'îlot en direction du centre du village pour permettre aux camions de mieux tourner. Ils soutiennent aussi le maintien de l'îlot à la route de Choulex. Nous allons organiser une soirée d'information à la population.
 - M. de TOLEDO : je félicite l'exécutif d'avoir obtenu l'adhésion des référendaires, mais je pense qu'ils devraient manifester formellement leur approbation par écrit.
 - M. Th. PRADERVAND : je précise que des « abeilles » seront installées sur les îlots prévus au carrefour de la route de Vandœuvres et du chemin des Hauts-Crêts. Nous avons par ailleurs proposé en commission de surélever le carrefour des Hauts-Crêts pour éviter que les voitures qui s'engagent dans le chemin des Hauts-Crêts ne roulent trop vite. Nous verrons si cette proposition est retenue par le DAEL.
 - Mme le Maire : l'« oreille » existante oblige les véhicules à ralentir, mais nous poserons la question.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

e) Bâtiments communaux

(Rapporteur : M. BOSSET)

La commission s'est réunie le 1^{er} novembre 2005.

- Concernant la rénovation de la maison Bianchi, nous venons d'apprendre que nous avons gagné le recours. Nous pouvons donc reprendre contact avec le bureau BONNET.
- La commission a procédé à l'audition de M. Philippe CALAME, choisi pour l'étude relative à la restauration des annexes de la mairie, des murs d'enceinte et de la serre. Il a effectué un travail remarquable et nous a remis un magnifique dossier. Les bâtiments sont classés. Certains travaux doivent être exécutés par des entreprises spécialisées. Un débat s'est articulé autour de la serre, dont le montant de la réfection a été trouvé élevé par certains commissaires, par rapport à sa surface et à son utilité réelle. Mme GOURDOU-LABOURDETTE en a confirmé l'utilité, mais cela représente des travaux conséquents. La commission a préavisé favorablement le projet, mais en laissant le conseil municipal se

prononcer sur la réfection de la serre. La commission propose donc le vote d'un crédit d'engagement de 1,350 mio de francs, ne comprenant pas la réfection de la serre. Personnellement, je pense que la restauration des annexes et des murs représente un besoin réel et le prix va augmenter si nous attendons.

- S'agissant de la démolition des écuries sur les parcelles SECHAUD, celles-ci étaient en son temps protégées, mais Mme GOURDOU-LABOURDETTE nous a informés que la police des constructions avait donné son accord pour cette démolition.
 - Des questions ont été soulevées concernant les travaux effectués cet été sur les immeubles du centre villageois : pourquoi en période estivale (échafaudages gênants en juillet-août) et cela répondait-il à un réel besoin, sachant que les échafaudages ont été montés pour des travaux d'exécution en toiture et qu'ils semblent avoir été prévus pour la réfection des façades également, d'où un coût supplémentaire. Vu que les deux autres bâtiments devront être rénovés en 2006, il a été demandé à l'exécutif d'approcher la régie pour que, si ces travaux doivent se faire, qu'ils soient planifiés à une autre période de l'année.
 - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : suite à nos doléances, la régie va nous envoyer un rapport écrit.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

Départ de M. SUTTER

f) Administrative, financière et juridique

(Rapporteur : M. de TOLEDO)

La commission s'est réunie le 25 octobre 2005.

- L'élaboration du budget communal est une démarche importante puisqu'elle consiste à traduire en chiffres les objectifs que nous entendons atteindre pour l'année à venir.
- Concernant les charges, grâce à la gestion toujours prudente de l'Exécutif, à l'ambition raisonnable des présidents de commission et au suivi rigoureux de la comptabilité par Mme SCHENK, les charges sont sous contrôle.
- En effet, même en tenant compte du fait que certaines d'entre elles nous sont imposées, directement ou indirectement, par l'Etat, leur évolution reste acceptable. Entre les comptes 2004 et le budget 2006, l'augmentation en deux ans est de 1,7 %.
- S'agissant des revenus, nous ne disposons, pour faire nos projections, que de l'évaluation du rendement du centime additionnel qui nous est fournie par le département, sans justificatifs ni indications sur le mode de calcul qui a permis cette évaluation. Nous sommes donc bien obligés de l'utiliser car nous n'avons pas d'autres éléments qui nous permettent d'évaluer nos revenus.
- Notons cependant que l'évaluation fournie par l'Etat ne correspond jamais à la réalité. C'est pourquoi, avec l'expérience, nous faisons toujours un abattement de 10 à 15 % sur les chiffres qui nous sont fournis par le département. C'est aussi le cas pour le budget 2006, puisque la prévision de l'Etat est Fr. 227'537.- pour la valeur du centime additionnel, alors que nous avons construit le budget sur un montant de Fr. 202'000.-, soit un abattement de 11 %.
- Toujours concernant les revenus, un autre élément malheureusement totalement aléatoire doit être pris en considération, il s'agit des rectificatifs que l'Etat fait sur nos comptes alors qu'ils sont bouclés, révisés et même votés par ce conseil, ces rectificatifs pouvant intervenir durant les trois ans qui suivent la clôture des comptes. Ceci pose un certain

nombre de problèmes, qui n'ont apparemment pas été vraiment soulevés jusqu'à présent : l'Etat a-t-il le droit de modifier des comptes votés par le conseil municipal et qui figurent in extenso dans le rapport administratif ? Ne faudrait-il pas faire un avenant au rapport ou revoter ces comptes ? Je m'interroge à ce sujet et je demande que notre maire s'informe auprès des autres communes pour savoir si elles ont fait les mêmes observations et s'il n'y aurait pas lieu de reprendre ceci et faire quelque chose à ce niveau-là au Grand Conseil.

- Le budget a néanmoins été élaboré en tenant compte de tous ces aléas et cela nous a obligés à redoubler de prudence et prévoir des réserves, afin de pouvoir amortir ces correctifs malheureusement imprévisibles. Le budget est donc très serré au niveau des charges, mais suffisamment souple pour faire face aux nombreuses obligations d'entretien, notamment en ce qui concerne les bâtiments communaux.
- Avant d'engager de nouvelles dépenses importantes, j'engage l'exécutif à attendre de connaître les comptes 2005, comme cela a été fait l'année passée.
- Pour conclure, je reviens sur le rendez-vous que nous avons prévu d'avoir avec l'administration fiscale pour tenter d'élucider un certain nombre de mystères sur le mécanisme fiscal : nous sommes au bénéfice d'une créance fiscale envers l'Etat d'environ 5,5 mio de francs. Ce n'est pas normal, à mon avis, que l'Etat se permette de faire des ponctions et des correctifs alors qu'il doit un tel montant à la commune sur des arriérés d'impôts. Un rendez-vous a été sollicité auprès de l'administration, qui a semblé très peu encline à nous recevoir (demande écrite nécessaire, détails des questions à poser, etc.). Nous allons donc poser ces questions par écrit et continuer la démarche.
- La commission conclut à l'approbation du projet de budget. Comme elle est composée de 12 conseillers sur 17, je vous suggère de lui faire confiance.
- M. le président : je vous propose que nous ne passions pas en revue tous les postes du budget de manière exhaustive, mais que je passe la parole aux conseillers qui ont des points particuliers à évoquer.
- M. STALDER : quelle est l'utilité de la serre ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : elle permet d'entreposer des bacs à fleurs et des arbustes, qui sont à ce jour stockés au rez-de-chaussée de la maison du jardinier, ce qui entraîne de l'humidité dans le bâtiment. La surface sera de 15 m², ce qui semble petit, mais le volume sera de 53 m³, car il pourra entreposer ces plantes et arbustes sur trois niveaux.
- M. STALDER : je trouve cher environ Fr. 2'000.- le m³ pour entreposer des fleurs.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : cela va dans la continuité des autres travaux. Nous devons de toute façon refaire le mur et devons donc forcément toucher à la serre. Refaire une serre qui est protégée par la CMNS est difficile. Le projet proposé constitue, d'après l'architecte, la façon de faire qui s'intègre le mieux dans le paysage. Dans le prix, sont en outre compris le chauffage, l'aération, des claies qui descendent à l'ancienne pour protéger du soleil, ainsi que l'électricité et l'eau, qui doit être hors gel. Elle date de la fin du XIXe siècle et si nous en construisions une autre, elle coûterait cher et devrait être dans le même esprit que la serre actuelle.
- Mme le Maire : je comprends que vous trouviez le montant élevé. Je n'ai toutefois pas de point de comparaison si ce n'est avec les Fr. 600'000.- qui nous avaient été devisés il y a quelques temps par un spécialiste. Le projet était plus conséquent et la raison nous avait, à juste titre, fait abandonner ce projet. Comme nous réparons le mur et que la serre va de toute façon être touchée, nous avons le choix entre la supprimer complètement, mais le jardinier en a besoin et la restaurer dans l'esprit du parc. C'est comme pour les murs des annexes, cela nous coûte plus cher que si nous pouvions les refaire de manière ordinaire, à la chaux, car les immeubles sont classés.

- M. STALDER : je ne remets pas en cause le montant en lui-même, mais je trouve cher pour l'utilisation que nous prévoyons de cette serre.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : le jardinier en aura tout à fait l'utilisation, car cela fait des années qu'il nous demande de la restaurer.
- M. Th. PRADERVAND : la CMNS s'opposerait en effet à la démolition, mais j'ai un ami, professionnel dans la serrurerie, qui m'a dit qu'elle était en excellent état et, s'agissant des montants de serrurerie devisés, il arriverait à une somme de 50 % inférieure à celle qui nous est demandée.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : on pourra voir cela au moment de soumissionner.
- Mme d'HESPEL : je trouve son existence tout à fait utile et la commune n'est pas sinistrée financièrement. Nous devons subvenir à des besoins d'esthétique. L'aspect extérieur de la commune compte.
- M. BURRUS : j'avais voté contre en commission et je change d'avis car ce serait absurde de refaire toutes les annexes sans rénover cette serre, malgré le coût.
- Mme le Maire : concernant l'assainissement des finances du canton et le financement du fonds d'équipement communal, nous avons assisté à une assemblée générale extraordinaire de l'ACG, au cours de laquelle cette question a été discutée. De manière quasi-unanime, les communes s'y sont opposées, malgré un avis de droit de Me MANFRINI, selon lequel les communes ont très peu de chances d'obtenir gain de cause, car l'État a procédé de façon très fine en trouvant le moyen de faire en sorte qu'il n'y ait pas de référendum possible. Deux groupes de travail Etat/communes avaient été constitués pour étudier le report de charges et la péréquation. Ils se sont réunis et avaient à peine commencé leur travail, que l'État a annoncé ces mesures, en précisant que malgré ce travail et le but recherché, il n'y aurait pas de contre-prestations en faveur des communes. Il faut s'attendre à ce que ces charges soient inévitables en 2006, mais, comme je l'ai dit en commission, nous ne les prévoyons pas au budget afin que, lorsque nous devons assumer ces dépenses, nos administrés réalisent, par le fait que vous devrez voter un crédit complémentaire, qu'elles viennent de l'État.
- M. de TOLEDO : je renouvelle ma recommandation à Mme le Maire de s'acharner contre ces procédés et de demander que l'État règle ses dettes. Ne vous laissez pas faire.
- M. RINALDI : comme je l'ai demandé tout à l'heure pour le spectacle, nous devrions voter maintenant sur la réfection de la serre et non au moment de la délibération.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : dans le projet de délibération que vous avez reçu, nous avons mentionné un crédit d'engagement d'un montant de 1,6 mio de francs, mais entre-temps, nous avons reçu une estimation plus précise pour la réfection des murs est et nord et avons donc des chiffres différents : Fr. 150'000.- à Fr. 200'000.- au lieu de Fr. 400'000.-. Donc, sans la serre le montant du crédit d'engagement s'élève à 1,350 mio de francs et, avec la serre, à 1,450 mio.
- M. RINALDI : je reviens sur une proposition que j'avais faite en commission Financière concernant la suppression des mentions de bas de page relatives à la rubrique 300.365 « Subventions institutions privées » : cette suppression avait pour but de laisser à l'appréciation de l'exécutif l'utilisation du montant figurant sous cette rubrique. Nous devons avoir un débat à ce sujet, lequel n'a pas eu lieu, comme nous l'avons dit. Or, nous avons deux fondations culturelles à Vandœuvres, qui ont demandé de l'argent à la commune. Je trouve que ce serait une très mauvaise chose que nous ne les aidions pas, et je propose donc que nous remettions des mentions de bas de page pour leur attribuer les mêmes montants que ceux que nous leur attribuions à l'époque, soit Fr. 12'000.- chacune, à charge pour l'exécutif de vérifier qu'elles en ont bien besoin et que cela correspond à ce qu'elles demandent..

- M. de TOLEDO : cette question a déjà été posée par M. RINALDI en commission Financière et cette dernière s'était prononcée, par un vote nominal de 2 voix pour, 7 voix contre, et 2 abstentions, contre cette proposition. Il est donc superflu de reprendre ce débat.
- M. RINALDI : je m'insurge contre cette façon de voir les choses : tout peut être revoté au conseil.
- Mme le Maire : par rapport à la somme de Fr. 60'000.- figurant sous cette rubrique, la présidente de la commission avait peur que nous attribuions une subvention aux Maisons Mainou. Les mentions de bas de page ont donc été supprimées dans l'idée de convoquer ensuite régulièrement la commission pour définir une politique culturelle et éviter le saupoudrage qui était reproché à l'exécutif, mais ce débat n'a jamais eu lieu et l'adjointe en charge du dicastère n'a rien pu faire car elle attendait les directives de la commission. Ce que nous vous demandons, c'est de laisser à l'exécutif le seul élément de politique culturelle existant, à savoir le spectacle 2006. Sinon, rien ne sera réalisé.
- M. TURRETTINI : la commission culture n'a pas fait son travail. Ce n'est pas au conseil de le faire maintenant en réintroduisant ces mentions de bas de page. La grande majorité des membres du conseil n'a aucune envie de donner de l'argent aux Maisons Mainou, compte tenu de ce que nous savons. La situation peut toujours évoluer, mais c'est à la commission de faire son travail, de recevoir les responsables de la Fondation et de voir s'il y a des progrès ou non. Je suis donc satisfait avec le statu quo.
- M. RINALDI : c'est au moment du vote du budget que nous devons décider ces choses-là. L'affectation de cette ligne budgétaire est au bon vouloir de l'exécutif si nous n'indiquons pas de mentions de bas de page. La commission n'ayant pas été convoquée pour débattre d'une politique culturelle, je fais une proposition de politique culturelle en privilégiant deux institutions importantes qui se trouvent sur la commune de Vandœuvre.
- M. le président : nous vous avons demandé d'avoir ce débat en commission, en particulier par rapport aux Maisons Mainou. Les dernières auditions, notamment de M. SANDOZ, n'ont rien amené au débat dans le sens d'une évolution positive de la situation. Au contraire, on nous a confirmé qu'elles étaient exsangues, qu'il y avait mise sous tutelle, etc. Il appartient à la commission d'examiner si la Fondation est viable, si une subvention de Fr. 12'000.- permettrait de développer un projet culturel, etc., ce que la commission n'a jamais fait. Inscrire une subvention de Fr. 12'000.- au budget obligerait l'exécutif à verser ce montant à une fondation qui se trouve dans une situation de précarité totale. M. RINALDI fait partie de ceux qui veulent faire des économies de bout de chandelle. Il veut que nous dilapidions Fr. 12'000.- en les versant aux Maisons Mainou mais n'est pas d'accord que nous dépensions Fr. 50'000.- pour un projet de spectacle abouti dans le parc de la mairie. J'ai de la peine à suivre ce raisonnement.
- M. RINALDI : ma proposition ne concernait pas que les Maisons Mainou, mais aussi la Fondation Hardt. Les deux fondations recevaient au préalable Fr. 12'000.- chacune et aujourd'hui ces deux fondations ne reçoivent plus rien.
- Mme d'HESPEL : il me semblait que la question des Maisons Mainou avait été réglée et que nous avions décidé de ne plus leur donner d'argent.
- M. RINALDI : non, une motion est toujours en suspens et n'a pas été traitée.
- M. de TOLEDO : je propose que nous fassions deux votes séparés sur l'attribution de subventions aux Maisons Mainou et à la Fondation Hardt.
- M. TURRETTINI : pourquoi ne versons-nous plus de subventions à la Fondation Hardt ?
- Mme le Maire : nous leur en avons versé une l'an passé.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : c'était à mon libre choix de verser cette subvention en 2004 et je lui ai fait verser Fr. 12'000.- en fin d'année. Pour cette année, si vous n'y voyez pas d'inconvénients, je pense renouveler cette subvention, pour le même montant.

- M. TURRETTINI : nous sommes en train de faire un travail de commission. Il existe des moyens, pour des commissaires, de réunir une commission que la présidente ne convoque pas.
- Mme le Maire : par ailleurs, nous discutons ce soir du budget 2006 et les Fr. 12'000.- dont Mme GOURDOU-LABOURDETTE vient de parler concernant des dépenses 2005.
- M. RINALDI : je maintiens ma proposition que nous votions les deux choses ensemble.
- M. BENOIT : nous avons décidé de suspendre le versement d'une subvention aux Maisons Mainou jusqu'à nouvel avis. L'exécutif a-t-il les moyens d'obliger une commission à siéger pour traiter un sujet donné ? Je n'aimerais pas que nous votions ce soir à ce sujet.
- M. FOËX : l'exécutif devrait imposer le traitement de la motion en suspens par la commission.
- **Vote :**
Qui est favorable à la proposition de M. RINALDI d'inscrire en bas de page, sous la rubrique 300.365 « Subventions institutions privées », les montants respectifs de Fr. 12'000.- à la Fondation Hardt et de Fr. 12'000.- à la Fondation Maisons Mainou ?
2 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

4. Projets de délibérations

1) DÉLIBÉRATION

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2006 ET TAUX DU CENTIME ADDITIONNEL

Vu l'article 30 al 1, lettre a), b) et g), et 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la Loi générale sur les Contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le budget administratif pour l'année 2006 qui comprend le budget de fonctionnement,

Vu le préavis de la Commission Administrative, financière et juridique du 25 octobre 2005,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Frs 7'070'968.-- aux charges et de Frs 7'225'338.-- aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à Frs 154'370.--

Attendu que le taux de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2006 s'élève à 32 centimes,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E , dans sa séance du 14 novembre 2005,

par 11 voix pour,

0 voix contre,

2 abstentions

- d'approuver le budget de fonctionnement 2006 pour un montant de Frs.7'070'968,-- aux charges et de Frs.7'225'338,-- aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à Frs. 154'370.--
- de fixer le taux de centimes additionnels pour 2006 à 32 centimes.

2) DÉLIBÉRATION

TAUX DE DEGREVEMENT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Vu l'art. 30, chiffre 1, lettre c) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308C, de la Loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le préavis de la Commission Administrative, financière et juridique du 25 octobre 2005,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

D E C I D E , dans sa séance du 14 novembre 2005,

par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2006 à 90%

3) DÉLIBÉRATION

MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE

Vu l'art. 30, chiffre 1, lettre c) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308B, de la Loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le préavis de la Commission Administrative, financière et juridique du 25 octobre 2005,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E , dans sa séance du 14 novembre 2005,

par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2006 à Frs. 30.--.

4) DÉLIBÉRATION

INDEMNITES AUX MAIRE ET ADJOINTS

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le budget administratif pour l'année 2006 qui comprend le budget de fonctionnement,

vu le préavis de la Commission administrative, financière et juridique du 25 octobre 2005

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E, dans sa séance du 14 novembre 2005,

par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

De fixer les indemnités allouées aux maire et adjoints à Frs 140.000.-- .

De porter ce montant sur la rubrique budgétaire suivante :

020.300 Indemnités aux maire et adjoints.

5) DÉLIBÉRATION

MISE EN SÉPARATIF DU CHEMIN DES BUCLINES, participation de la commune au projet de la commune de Chêne-Bougeries.

APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission Sécurité routière, voirie, canalisations du 26 octobre 2005,

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 25 octobre 2005,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 14 novembre 2005,

DECIDE,

par 12 voix favorables, 1 voix défavorable, 0 abstention,

d'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de **Fr. 330'000.-**.

La comptabilisation de ce crédit se fera comme suit :

Imputation : investissement 710.501

amortissement 710.331

Amortissement de la dépense de **Fr. 330'000.-**, en 30 ans, la première fois en 2007.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le Maire est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant ce crédit d'engagement.

6) DÉLIBÉRATION

- M. Th. PRADERVAND : concernant la réfection de la route de Pressy, il faut préciser que le montant de Fr. 460'453.- correspond au tronçon allant depuis le seuil situé au bas du chemin jusqu'au chemin de l'Ecorcherie. Si l'on s'arrête à la fin des pavés, sans aller jusqu'au chemin de l'Ecorcherie, il faut déduire Fr. 72'000.-.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : je propose que nous décidions d'aller jusqu'au bout.
- M. Th. PRADERVAND : la partie la plus endommagée est celle qui est pavée.
- Mme CHRISTE : si nous allons jusqu'au bout, sommes-nous sûrs de ne pas devoir ensuite rouvrir la route pour un séparatif ou autre chose.
- Mme le Maire : le séparatif est fait dans cette partie de la commune et je viens d'apprendre, par la commission de coordination des travaux en sous-sol, que lorsque l'on fait des travaux, il y a une interdiction de toucher à la route, sauf urgence évidemment, pendant cinq ans.
- Il est décidé, sans opposition, de voter la délibération avec la réfection de la route de Pressy jusqu'au chemin de l'Ecorcherie.

PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À L'APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT :

RÉFECTION DE LA ROUTE DE PRESSY.

Vu les art. 30, al. 1, lettre e) et 31 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission Sécurité routière, voirie, canalisations du 26 octobre 2005,

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 25 octobre 2005,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du **14 novembre 2005**,

DECIDE,

par 12 voix favorables, 1 voix défavorable, 0 abstention,

- D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de **Fr. 480'000.--** pour couvrir les travaux de réfection de la chaussée en enrobé et remplacement des pavés existants par un enrobé de couleur rouge et pose de pavés granit de séparation entre les deux couleurs, incluant un revêtement phono-absorbant ainsi que la réfection du seuil, à la route de Pressy, sur un tronçon compris entre l'intersection avec la route de Meinier et l'intersection avec le chemin de l'Ecorcherie.

- D'amortir la dépense nette de **Fr. 480'000.--** en 20 ans, la première fois en 2007.

- De comptabiliser ce crédit comme suit :

Imputation :	investissement	620.501
	amortissement	620.331

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la Commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le Maire est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant ce crédit d'engagement.

7) DÉLIBÉRATION

- M. le président : concernant la restauration des dépendances de la mairie, nous avons donc deux propositions : l'une qui inclut la réfection de la serre et l'autre qui l'exclut.
- **Vote :**
Qui est pour inclure la réfection de la serre ?
8 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention.

TRAVAUX DE RESTAURATION DES DÉPENDANCES, DE LA SERRE, DU MUR NORD ET DU MUR SUD EST LONGEANT LE CHEMIN DES PEUTETS.

APPROBATION D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission des Bâtiments communaux du 01 novembre 2005

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 25 octobre 2005

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E, dans sa séance du 14 novembre 2005,

par 8 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention,

d'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de **Fr. 1'450'000.-**, pour couvrir les travaux , selon le devis de l'Atelier d'Architecture Philippe CALAME, de restauration des dépendances, serre, murs Nord et Sud Est.

Le Maire est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant ce crédit d'engagement.

La comptabilisation de ce crédit se fera comme suit :

- Imputation :	investissement	081.503
	amortissement	081.331

- Amortissement de la dépense de **Fr. 1'450'000,--** en 30 ans, la première fois en 2007.

- Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

5. Propositions du Maire et des Adjoints

- Néant

6. Propositions individuelles et questions

- M. le président : je vous rappelle que la séance conjointe des commissions Environnement et Information, consacrée à l'élaboration d'une plaquette sur la commune, aura lieu le 22 novembre, à 20h15, avec, en début de séance, l'audition de M. DERIAZ, de ACADE, sur le projet de compostage en bord de champs. Tous les conseillers qui souhaitent y assister sont les bienvenus.
- M. le président : j'ai par ailleurs reçu de l'Association des diététiciens genevois, une longue lettre qui nous demande si nous serions d'accord de lui mettre à disposition un stand gratuit, lors d'une manifestation communale, et de rétribuer un ou une diététicienne qui pourrait répondre aux questions de la population et distribuer de la documentation sur l'alimentation.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE s'occupe du suivi du dossier.
- M. Th. PRADERVAND : la voiture des sapeurs-pompiers a été victime de vandalisme dans le parking souterrain communal. Le feu bleu a été volé.
- M. de TOLEDO : j'aimerais que l'exécutif fasse le nécessaire pour que la commission Culture se réunisse.

7. Date de la prochaine séance

séance n° 19 : lundi 12 décembre 2005 à 18 h 00

La séance publique est levée à 23h20.

8. Dossier de naturalisation (huis clos)

Le Secrétaire du Conseil municipal

Le Président du Conseil municipal

Maurice TURRETTINI

Nicolas TERRIER